

## **AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE SUR LA COMMUNE DE VINNEUF**

Le public est averti qu'en exécution : - du code de l'environnement, - du code de l'urbanisme,  
- de l'arrêté n° PREF-SAPPIE-BE-2024-0048 du 22 février 2024,

**une enquête publique** relative à la demande de permis de construire pour la réalisation d'un parc photovoltaïque flottant d'une emprise de 6,4 ha sur le territoire de la commune de VINNEUF, déposée par la SAS GDSOL 132 (Générale du Solaire), **sera ouverte du lundi 25 mars 2024 (9 h) au jeudi 25 avril 2024 (17 h)**, soit une durée de 32 jours consécutifs, à la mairie de VINNEUF.

Sont désignés M. Dominique LAPREVOTTE, officier de gendarmerie en retraite, en qualité de commissaire enquêteur titulaire, et Mme Catherine SEMBLAT, collaboratrice dans une entreprise artisanale, en qualité de commissaire enquêtrice suppléante.

**Le dossier de demande de permis de construire** comprenant une étude d'impact, l'attestation d'absence d'avis de l'Autorité Environnementale et le registre d'enquête **seront déposés pendant toute la durée de l'enquête du 25 mars 2024 (9 h) au 25 avril 2024 (17 h), à la mairie de VINNEUF**, afin que chacun puisse en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie.

Le dossier complet pourra également être consulté sur le site Internet des services de l'État **www.yonne.gouv.fr** (Onglet Actions de l'État, Rubriques Environnement / Photovoltaïque / Enquêtes publiques), ainsi que sur le poste informatique mis à disposition du public du 25 mars 2024 au 25 avril 2024 à la préfecture de l'Yonne à Auxerre (Bureau de l'Environnement) de 9 h à 12 h et de 14 h à 16 h 30, sur rendez-vous au 03.86.72.78.18 ou au 03.86.72.79.89.

Pendant le délai de l'enquête, les observations et propositions que soulève le dossier pourront être consignées :

- **soit par voie électronique**, à l'adresse e-mail suivante :

**[pref-photovoltaique-vinneuf@yonne.gouv.fr](mailto:pref-photovoltaique-vinneuf@yonne.gouv.fr)**

(Les observations et propositions transmises à cette adresse e-mail seront consultables sur le site internet des services de l'État et donc visibles par tous).

- **soit par écrit :**

- sur le registre « papier » déposé à la mairie de VINNEUF (89140), 12 rue du Général de Gaulle,  
ou
- courrier adressé à la mairie de VINNEUF (siège de l'enquête), à l'attention du commissaire enquêteur.

Indépendamment des dispositions ci-dessus, **le commissaire enquêteur recevra les observations et propositions éventuelles du public**, qui seront également consignées dans le procès-verbal, **à la mairie de VINNEUF, les :**

- **lundi 25 mars 2024, de 9 h à 12 h,**
- **vendredi 12 avril 2024, de 14 h à 17 h,**
- **jeudi 25 avril 2024, de 14 h à 17 h.**

A l'issue de l'enquête, toute personne physique ou morale intéressée pourra prendre connaissance du rapport à la Préfecture de l'Yonne, à la mairie de VINNEUF, ainsi que du mémoire en réponse du demandeur et des conclusions motivées du commissaire enquêteur. Ces éléments seront également mis à disposition du public sur le site Internet des services de l'État dans l'Yonne.

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure sera la délivrance, assortie du respect de prescriptions, ou le refus du permis de construire.

Des informations complémentaires sur le projet peuvent être demandées auprès de M. Geoffrey SCHALL, responsable du projet pour la SAS GDSOL 132 (Générale du Solaire) - email : [geoffrey.schall@gdsolaire.com](mailto:geoffrey.schall@gdsolaire.com) - Tel : 06.31.83.03.88.